

Société coopérative agricole
UNEAL
Siège social: 1, rue Marcel Leblanc
62223 SAINT LAURENT BLANGY
RCS ARRAS D 385 110 234
N° d'agrément N 11690

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 7 Décembre à 10 H00, les délégués de section de la coopérative se sont réunis en assemblée générale ordinaire plénière, à la Salle ARTOIS EXPO, 50 Avenue. Roger Salengro, ST LAURENT BLANGY (62223) sur convocation faite par Monsieur Armel LESAFFRE, Président, suivant publications légales du 25 Octobre 2023 dans Terres et territoires, et lettres envoyées aux délégués suite aux assemblées de section à partir du Novembre 2023.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque délégué de l'assemblée en entrant en séance tant en son nom personnel que comme mandataire.

M. LESAFFRE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

.../...

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que le nombre des délégués présents ou représentés est .../... au moins égal au tiers du nombre total des délégués désignés par l'ensemble des assemblées de section.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Neuvième résolution – Ratification de nomination d'administrateur faite à titre provisoire :

L'assemblée générale ordinaire ratifie la nomination faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 10 février 2023, de la SCEA de la maisonnette, représentée par Nicolas FERNET en qualité d'administrateur, pour une durée correspondant à la durée du mandat restant à courir de Nicolas FERNET démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos en 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution - Renouvellement d'administrateurs et nomination d'administrateurs

L'assemblée générale constate que 7 mandats d'administrateurs arrivent à expiration au cours de la présente assemblée.

L'EARL DU BOSQUET, représentée par Emmanuel BELLIARD ayant décidé de ne pas se représenter, l'assemblée générale ordinaire constate, après avoir soumis ces propositions au vote, et connaissance prise du résultat du vote à bulletin secret :

.../...

Quinzième résolution – Pouvoirs

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette assemblée, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

.../...

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Belliard', written over a horizontal line.